

Image not found or type unknown



Vente voiture vice caché invoqué par l'acheteur

Par **treiz**, le **14/01/2010** à **21:09**

Bonjour,
J'ai vendu ma voiture il y a trois semaines : je signale à l'acheteur une fuite sous la pédale d'embrayage détectée le jour même et fais une remise en insistant auprès de l'acheteur pour qu'il se rende à un garage.
L'acheteur me contacte ce jour en invoquant un vice caché et me réclamant la totalité des frais.
Puis-je être condamnée à payer cette somme?
Est ce vraiment considéré comme vice caché?